

OFFRE DE SERVICE

**Accompagnement
pour la mise en conformité au
Règlement Général sur la Protection
des Données (RGPD)**

1. Présentation de l'offre de service

1.1 Objet

La présente offre porte sur :

L'accompagnement méthodologique et technique des collectivités et établissements publics du département du Calvados qui optent pour l'intervention du CDG14 dans la mise en œuvre de leur conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

1.2 Contexte de la mission

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application.

Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont disposent certaines collectivités et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation des ressources proposée par le CDG14 pour l'exercice de cette mission leur offre un intérêt certain.

Le CDG14, s'étant doté d'un délégué à la protection des données pour se mettre en conformité avec le RGPD, est en capacité d'ouvrir ce service à l'extérieur pour proposer une solution mutualisée aux collectivités du département ; ceci dans le cadre de ses missions et notamment de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

1.3 Conditions de l'adhésion

Les commandes se feront sur demande des collectivités intéressées par convention signée après délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité.

La journée s'entend de la préparation à la réalisation des 6 points énoncés dans la convention, incluant les frais de déplacement.

Collectivité ou établissement public	Forfait
<1000 hab.	2 jours
De 1000 à 2500 hab.	3 jours
De 2500 à 5000 hab.	4 jours
De 5000 à 10000 hab.	5 jours
> 10000 hab.	6 jours

Le Centre de Gestion se réserve le droit de revoir ces montants en cas de spécificités et dépassement de l'estimation réalisée en amont.

À cela, il conviendra d'ajouter, le cas échéant, ces démarches d'accompagnement :

Demande de réunion supplémentaire	1/2 journée
Ajout d'un nouveau traitement dans la collectivité	1/2 journée
Accompagnement au contrôle de la CNIL	1/2 journée
Démarche en cas de violation des données	1/2 journée

1.4 Tarifs

La facturation est établie sur la base de : 200 € la journée. (100 € la 1/2 journée)

2. Prestations

Le CDG14 propose la mise à disposition d'un service intervenant pour mettre en place, au sein des collectivités et établissements publics, les actions nécessaires à la mise en conformité au RGPD.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion devient le Délégué à la Protection des Données des collectivités et établissements qui auront conventionné. Il effectue la déclaration à la CNIL de cette désignation et assure ces différents points :

- Informe et sensibilise la collectivité sur le RGPD.
- Auditionne la collectivité sur ses traitements de données et établit un rapport à partir des informations recueillies.
- Produit l'ossature du registre de traitements et assiste la collectivité dans sa complétude.
- Fournit un document permettant de suivre l'avancement de la mise en conformité au RGPD.
- Propose un plan d'action avec différentes préconisations afin de se mettre en conformité.
- Suit et accompagne la collectivité dans la mise en place des actions suggérées.
- Est le point d'appui en cas de demande d'exercice des droits des personnes (accès, opposition, rectification, effacement) et en cas de violation de données ou de contrôle.

Le Centre de Gestion interroge régulièrement la collectivité afin de suivre la mise en place des mesures et actions préconisées et de proposer les mises à jour nécessaires.

Ces mises à jour seront facturées sur la base des démarches d'accompagnement.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du CDG14 : 02-31-15-50-20 | rgpd@cdg14.fr